[redacted]

[redacted]

TRIBUNAL JUDICIAIRE DES SABLES-D'OLONNE

PROCÉDURE ORALE

JUGEMENT DU 19 JUILLET 2021

DEMANDEURS

[redacted]

représentés par Me [redacted], avocat au barreau de LA ROCHE-SUR-YON.

DÉFENDEURS

[redacted]

représentés par Me [redacted], avocat au barreau de LA ROCHE-SUR-YON.

COMPOSITION DU TRIBUNAL

PRÉSIDENT : [redacted]

GREFFIER : [redacted], greffier présent lors des débats et Pierre [redacted], greffier en chef du pôle civil de l'arrondissement.

Le Tribunal après avoir entendu les parties en leurs conclusions à l'audience du 21 mai 2021, a mis l'affaire en délibéré et indiqué que le jugement serait rendu à l'audience du 19 juillet 2021. Mais à laquelle a été rendu le jugement dont la teneur suit :